

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE DOUAI

DIPLÔME D'INGÉNIEUR

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA RECHERCHE ET DE L'INDUSTRIE,

Vu le décret du 8 août 1966, modifié par décret du 3 mars 1975, relatif à l'organisation de l'École Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines de DOUAI;

Vu l'arrêté du 17 juin 1975 modifié pris pour son application;

Vu le décret du 1^{er} avril 1980 relatif au changement de dénomination de ladite École;

Vu la délibération du Comité d'Enseignement de l'École Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines de DOUAI, qui a arrêté le 30 juin 1982 la liste des élèves remplissant les conditions requises pour l'attribution du diplôme.

délivre le présent DIPLOME D'INGENIEUR à Monsieur Jean - Marc ESIIVAL

Né le 27 février 1957 à BIZERIE (TUNISIE)

Élève titulaire français admis sur concours

Fait à Paris, le 21 MARS 1983

